



Le Canada ne respecte pas la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien

Par [CJPMO](#)

Mondialisation.ca, 29 novembre 2024

Communiqué du CJPMO

Région : [Le Canada](#), [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Analyses: [LA PALESTINE](#)

Montréal, le 29 novembre 2024 – En cette Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient (CJPMO) considère que le gouvernement Trudeau a fait preuve d'une négligence totale en termes de soutien à la vie, aux moyens de subsistance et aux droits du peuple palestinien. CJPMO demande depuis longtemps au gouvernement canadien de prendre des mesures immédiates pour mettre fin au génocide israélien à Gaza et à l'annexion de la Cisjordanie, qui visent à détruire le peuple palestinien. CJPMO demande au Premier ministre Trudeau de soutenir pleinement les efforts internationaux visant à tenir Israël responsable, notamment par le biais de la Cour pénale internationale et de la Cour internationale de justice, et d'imposer une série de sanctions visant à mettre fin immédiatement aux actes criminels d'Israël.

« Depuis 1948, l'avenir de la Palestine n'a jamais été aussi incertain », a déclaré Thomas Woodley, président de CJPMO. « Le droit du peuple palestinien à l'autodétermination est attaqué de toutes parts, tandis que les ministres israéliens discutent ouvertement de l'effacement complet du peuple palestinien. Il est temps que le Canada adopte une position honnête en faveur du droit international, qu'il défende la vie et les droits du peuple palestinien et qu'il cesse de donner la priorité à ses relations diplomatiques et économiques avec un État génocidaire », a ajouté M. Woodley.

Depuis plus d'un an, Israël mène à Gaza une guerre génocidaire qui a conduit le territoire au bord de l'anéantissement. Israël a ignoré [les ordres de la CIJ](#) d'empêcher les actes génocidaires à Gaza, alors que la CPI a [accusé](#) le Premier ministre israélien Netanyahu et l'ancien ministre de la défense Gallant d'avoir sciemment et délibérément « créé des conditions de vie calculées pour entraîner la destruction d'une partie de la population civile à Gaza ». Le ministre israélien des finances, M. Smotrich, a déclaré cette semaine qu'il était possible « d'occuper Gaza et de réduire la population de moitié en l'espace de deux ans » et considère cela comme un précédent pour le dépeuplement de la Cisjordanie. Entre-temps, les propositions visant à annexer officiellement des parties de Gaza et de la Cisjordanie sont susceptibles d'obtenir le feu vert de la future administration Trump.

Malgré les horreurs du moment, l'année écoulée a vu les institutions du droit international offrir une lueur d'espoir que les dirigeants israéliens puissent un jour être tenus pour responsables. [L'affaire contre Israël](#) devant la CIJ pour crime de génocide, [l'avis consultatif](#) de la CIJ selon lequel Israël doit mettre fin à sa présence illégale dans le territoire palestinien occupé, et [les mandats d'arrêt](#) de la CPI contre Netanyahu et Gallant pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, offrent tous de modestes perspectives de justice et de soulagement. Cependant, CJPMO note que ces jugements et décisions

n'arrêteront pas Israël à eux seuls, mais qu'ils nécessitent que la communauté internationale les applique et agisse en conséquence. « Le Canada doit agir pour s'assurer que le droit international s'applique à tous, et compléter cette action en soutenant les appels de la société civile canadienne en faveur de sanctions et d'embargos contre Israël », a ajouté Mme Woodley.

En cette journée de solidarité, CJPMO exhorte le gouvernement canadien à répondre à l'urgence du moment en prenant les mesures suivantes :

- Imposer des sanctions aux dirigeants politiques et militaires israéliens pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide ;
- Imposer un embargo complet sur les armes dans les deux sens en utilisant la Loi sur les mesures économiques spéciales (LMES);
- Exprimer un soutien total aux mandats d'arrêt de la CPI et promettre de coopérer activement avec la Cour pour l'arrestation et la poursuite de Netanyahu et Gallant ;
- Exprimer un soutien total à la plainte pour génocide déposée par l'Afrique du Sud contre Israël devant la CIJ ;
- Reconnaître l'État de Palestine ;
- Aligner ses votes sur les droits de la personnes des Palestiniens et soutenir les initiatives visant à suspendre la participation d'Israël à l'Assemblée générale des Nations unies.

###

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec Michael Bueckert, VP, CJPMO : 613-315-7947 ou michael.bueckert@cjpmo.org

[Courriel CJPMO](#) - [Site Web CJPMO](#)

La source originale de cet article est Communiqué du CJPMO
Copyright © [CJPMO](#), Communiqué du CJPMO, 2024

Articles Par : [CJPMO](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez

demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca